

PROGRAMME

CONNAITRE ET METTRE EN OUVRE L'AVENANT 43 DE LA BAD DANS LES ASSOCIATIONS DE L'AIDE A DOMICILE



INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 2 modules de 3,5 h chacun

Lieux et dates :

| | Session 1 | Session 2 | Session 3 | Session 4 | Session 5 | Session 6 | Session 7 | Session 8 |
|----------|-----------|---|---|--|-----------|--|--|---|
| Module 1 | Annulée | 09/07 après-midi en distanciel | 22/07 après-midi en distanciel | 31/08 matin en distanciel | Complète | 14/09 matin en distanciel | 16/09 matin en distanciel | 20/09 après-midi en distanciel |
| Module 2 | | 20/07 matin à Aix | 23/07 matin à Nice | 07/09 après-midi à Marseille | | 14/09 après-midi à Toulon | 16/09 après-midi à Aix | 21/09 matin à Aix |

PUBLIC ET PRE-REQUIS

La formation s'adresse à des associations d'aide à domicile, et particulièrement à :

- Des dirigeants
- Des responsables RH
- Des assistants RH

OBJECTIF GENERAL / OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Cette formation vise à :

- Aider les associations à comprendre le nouveau système de classification et de rémunération
- Être capable de connaître et comprendre les modalités réglementaires de l'Avenant 43 ;
- Appréhender les situations individuelles des salariés et leurs évolutions professionnelles dans le temps (réussir à reclasser les salariés) ;
- Être capable d'expliquer les modalités de l'avenant et les transmettre aux salariés ;
- Préparer les parcours d'évolution professionnelle.

Permettre aux dirigeants et responsables de RH de :

- Repérer les enjeux et modalités de mise en œuvre de l'avenant
- Mobiliser les outils de mise en œuvre
- Structurer une nouvelle politique RH

CONTENU

Module 1 (demi- journée, soit 3,5 heures) : comprendre les mécanismes de la nouvelle classification - cadre juridique à connaître et à respecter

- Impacts sur les emplois : le nouveau paradigme de l'avenant 43, Les principaux changements sur la filière intervention, sur la filière support, Les catégories, les degrés, les échelons, les critères de changement d'échelon, critère de formation, de maîtrise des missions et d'ancienneté
 - Impacts sur la rémunération : Les revalorisations salariales, Valeur du point, Règles de calcul, Nouvelles règles d'évolution professionnelle, la question du financement
 - Les Eléments Complémentaires de Rémunération : Les ECR ancienneté, Les ECR diplôme, les ECR ponctuels liés à l'organisation du travail (travail du dimanche, jours fériés, travail de nuit, astreinte, fonction tutorale), Les ECR propres aux cadres
 - Impacts sur les contrats de travail : Identifier les situations de modification du contrat et les situations d'évolution des conditions de travail
-

Module 2 (demi-journée, soit 3,5 heures) : mettre en œuvre l'avenant 43

- Etude de cas – exemples de reclassement (intervention et fonction support) ;
- Etude de cas – exemples de calcul de rémunération (intervention et fonction support) ;
- Co-construction et échanges sur des outils (lettre de notification individuelle, etc.)